

# Des armes pour les musées français

jeudi 21 septembre 2023, par Jean Pierre Bastié président de l'UFA

L'opération nationale d'abandon des armes à l'Etat a permis de collecter plus de 150 000 armes. Une partie de ces armes à haute valeur patrimoniale va être conservée.

Les critères de sélection sur lesquels s'appuient les experts du SCAE et du Musée de l'Armée sont la rareté ou la valeur historique, qu'elle soit d'intérêt local ou national.



A gauche le commandant Bertrand Boittiaux chef du bureau expertise du SCAE, à côté, Jean Pierre Bastié le président de l'UFA. Photo prise en janvier 2023 dans un SGAMI, lors du tri des armes d'intérêt patrimonial.

L'analyse des armes abandonnées à l'Etat a duré plusieurs mois. Elle a été

effectuée par un groupe d'experts. Un catalogue a été réalisé par les experts du SCAE et du Musée des Invalides, Pour l'heure, le SCAE estime qu'environ un pour cent des armes remises par les français va être valorisé et redistribué. Vers les collections de référence du SNPS [1] et de l'IRCGN [2] pour celles présentant un intérêt scientifique ou judiciaire, puis dans un second temps à destination de musées nationaux et locaux.

## Une manne pour les musées et une richesse pour l'histoire

Cette opération de sauvegarde est une véritable opportunité pour les musées, petits ou grands, qui vont pouvoir enrichir leurs collections de pièces particulièrement intéressantes à moindre frais.

Il appartient d'ores et déjà aux musées intéressés de se faire connaître auprès du Service Central des Armes et Explosifs pour s'inscrire sur la liste des bénéficiaires de cette opération.

## Le processus

- ▶ Le SCAE recense toutes les demandes,
- ▶ Expertise des stocks d'armes abandonnées, première sélection des armes à haute valeur historique et patrimoniale et constitution d'un catalogue par les experts du SCAE et du Musée des Invalides,
- ▶ Deuxième sélection avec SNPS et IRCGN pour le choix d'armes présentant un intérêt scientifique et judiciaire,
- ▶ Dans la continuité, réunion avec le personnel du ministère des Armées (experts du Musée des Invalides) pour orientation définitive vers les musées.

## Il est important de savoir que :

- ▶ c'est à titre exceptionnel et dérogatoire que certaines armes pourront être sauvées de la destruction,

## Modus operandi

- ▶ Il appartient aux éventuels bénéficiaires de se manifester directement auprès du SCAE, ou via leur préfecture de région.
- ▶ la demande de type d'armes doit être faite en cohérence avec l'objectif muséal de l'organisation.
- ▶ elle doit être proportionnée avec la quantité d'arme déjà détenue.

Il faut se rassurer, dans les conditions exposées ci-dessus, il y en aura pour tout le monde.

**Rendez vous manqués :** A deux reprise le ministère avait prévu une cérémonie de distribution. La première fin mars a été annulée en raison de la visite prévue du roi Charles 1er qui elle même a été annulée en raison des grèves sur la réforme des retraites. La deuxième cérémonie prévue début juillet a été annulée en raison des émeutes. Nous n'avons vraiment pas eu de chance !

Ce qu'en dit la presse :

- ▶ Le figaro du 15 novembre ;
- ▶ Ouest france du 15 novembre :

Rel. LV-27/10/23

[1] Service National de Police Scientifique ;

[2] Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale.